

PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale du 10 avril 2018

Société EQIOM BETONS

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu les récépissés préfectoraux réglementant le fonctionnement des établissements de la société Holcim Bétons implantés sur les communes d'Agnetz, Compiègne, Nogent-sur-Oise et Tillé, respectivement du 26 février 1993, 20 juillet 1968, 28 juillet 1988 et 21 février 1989 ;

Vu le récépissé préfectoral du 6 octobre 2015 prenant acte du changement d'exploitant de la société Holcim Bétons au profit de la société Orsima Bétons pour les établissements précités ;

Vu la déclaration du 2 novembre 2015 par laquelle la société EQIOM Bétons fait part du changement de dénomination sociale des établissements susvisés ;

DONNE RECEPISSE

à la société EQIOM Bétons, dont le siège social est 49 avenue Georges Pompidou 92593 Levallois-Perret de sa déclaration de changement de dénomination sociale susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Beauvais, le 10 avril 2018

Pour le Directeur départemental
des Territoires et par délégation
Le responsable du bureau
de l'environnement

Christophe VALLET

DESTINATAIRES

Société EQIOM Bétons

Messieurs les Maires d'Agnetz, Compiègne, Nogent-sur-Oise et Tillé

Monsieur le chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France